



RÈGLES DE PARTICIPATION

Version du 14/8/2021



Morbihan
Challenge

Contexte	2
Engagements des participants	2
Obligations des participants	3
Sécurité	3
Respect de l'environnement	3
Navigation loyale	3
Composition des équipages	3
Modes de propulsion	4
Règles de course	4

1. Contexte

Le Morbihan Challenge est une concentration de navires à équipages mixtes effectuant un parcours en flotte, en 5 étapes sur 4 jours. Il ne s'agit pas d'une régata officielle affiliée à une fédération sportive.

2. Engagements des participants

Les chef.fe.s de bord doivent signer un document comportant les engagements suivants :

- Le bateau est assuré et tous les équipiers disposent d'une assurance en responsabilité civile
- Le bateau dispose de l'armement de sécurité prévu par la Division 240 pour la zone de navigation considérée : côtière (article 240-2.06) ou semi-hauturière (article 240-2.07). Si le bateau n'est pas francisé, il est en règle avec sa législation nationale en vigueur.
- L'équipage dispose à bord d'au moins une VHF portable pour assurer une veille. Il dispose également de moyens de charge ou d'une deuxième VHF pleinement chargée pour pouvoir émettre à tout moment en cas de besoin.
- L'équipage dispose à bord d'au moins un smartphone avec l'application Kwindoo installée et les données mobiles activées ainsi que le moyen d'assurer son autonomie pendant toute la durée des étapes.
- L'équipage est informé de l'emplacement et du fonctionnement des matériels de sécurité
- Le ou la chef.fe de bord s'assure que les conditions météorologiques prévues ne remettent pas en cause la sécurité de la navigation, compte tenu de l'embarcation et de l'expérience de l'équipage
- Dans les 15 minutes précédant le départ d'une étape, l'application Kwindoo Tracking devra être lancée, ce qui tiendra lieu d'émargement. Le bateau doit rester visible sur l'application jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée pour bénéficier du dispositif de sécurité et d'accompagnement de la flotte. Un bateau non visible sur Kwindoo au départ sera considéré comme ne faisant pas partie du rassemblement sur l'étape.
- Le ou la chef.fe de bord déclarera à l'issue de chaque étape si le moteur a été utilisé pour la propulsion pendant l'étape et dans quelles circonstances (lieu, durée).
- La participation à une étape se fait sous la seule responsabilité du / de la chef.fe de bord. En conséquence, en acceptant de participer aux navigations, les chef.fe.s de bord déchargent l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

3. Obligations des participants

Sécurité

3.1 Tous les bateaux doivent apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.

3.2 Tous les bateaux doivent avoir à bord un équipement de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tout l'équipage.

3.3 Tous les bateaux doivent disposer de l'armement de sécurité pour la catégorie de navigation qu'ils prévoient d'entreprendre.

3.4 Tous les bateaux doivent respecter la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM).

3.5 La présence à bord d'une radio VHF fixe ou portable est obligatoire. Tous les bateaux sont invités à effectuer une double veille VHF sur le canal 16 et le canal du comité de course et à lui rendre compte de toute situation anormale (bouée manquante, bateau silencieux, bateau à la dérive, etc).

3.6 Lorsqu'ils sont à portée d'un réseau cellulaire, tous les bateaux doivent être en mesure de joindre le comité de course par téléphone et d'être joints par lui.

Respect de l'environnement

3.7 Tous les bateaux s'engagent à ne rejeter aucun déchet non-biodégradable dans le milieu naturel, y compris les mégots de cigarettes et à ne pas utiliser de vaisselle jetable pendant la durée de la manifestation.

3.8 Tous les bateaux s'engagent à limiter autant que possible l'utilisation de leur moteur avant et après la course.

Navigation loyale

3.9 Un bateau et son propriétaire doivent concourir dans le respect des principes de sportivité et de fair-play. Un bateau peut être pénalisé selon cette règle s'il est clairement établi que ces principes ont été bafoués.

Composition des équipages

3.10 Chaque bateau doit avoir un équipage composé d'au moins deux personnes. Tous les équipages doivent comporter au moins un homme et une femme âgés de 18 ans ou plus.

Modes de propulsion

3.11 Les bateaux pourront être propulsés à la voile ou par tout dispositif utilisant la force musculaire (avirons, godilles, pagaies etc.). L'utilisation de tout moteur est interdite à compter des deux minutes précédant le départ, jusqu'au franchissement de la ligne marquant la fin de l'étape.

4. Règles de course

4.1 Chaque étape donnera lieu à un classement par points des participants, toutes catégories confondues.

4.2 De Vent et d'Eau désignera un arbitre pour chaque étape. Il sera chargé de déterminer les pénalités et bonifications en fonction de ses observations et des comptes-rendus des participants, et d'établir les classements définitifs des étapes.

4.3 Trois classements généraux seront établis au cumul des points sur les étapes concernées, pour l'attribution de l'Argoat Challenge (étapes 1, 2 et 4), de l'Armor Challenge (étapes 3 et 4) et du Morbihan Challenge (étapes 1 à 5).

4.4 Des instructions spécifiques seront adressées directement aux chef.fe.s de bord au départ de chaque étape. Elles préciseront en particulier le ou les parcours en fonction des catégories de navigation et de la météo.

4.5 La décision d'un bateau de participer à une étape relève de la seule responsabilité de son ou de sa chef.fe de bord..

4.6 L'activation de l'application Kwindoo Tracking tient lieu d'émargement. Un bateau non visible sur l'application au moment du départ sera considéré comme non partant. Les heures de franchissement des lignes virtuelles qui déterminent le début et la fin de l'étape sont enregistrées automatiquement par l'application Kwindoo, qui doit être active sur chacun des bateaux participants pendant l'intégralité du parcours. Chaque concurrent doit pouvoir alimenter le smartphone transmettant les positions pendant toute la durée de l'étape. L'installation et le fonctionnement de l'application Kwindoo sont décrits ici:

<https://s.streamlike.com/howxkw>

4.7 Lorsqu'un départ d'étape est donné groupé, le classement est déterminé selon l'ordre de franchissement de la ligne marquant la fin de l'étape. Lorsque les bateaux prennent le départ chacun à leur tour, le classement est déterminé selon le temps de parcours de l'étape par chaque bateau.

4.8 Le Système de Points a Minima s'applique. Chaque bateau qui prend le départ et qui finit une étape, et qui n'a pas été pénalisé ni obtenu réparation, doit recevoir les points comme suit :

- Premier : 1 point
- Deuxième : 2 points
- Troisième : 3 points
- Chaque place au-delà : Ajouter 1 point

Un bateau qui n'a pas participé (DNC, DNS, OCS) reçoit comme score le nombre de bateaux classés plus 2 points.

Un bateau qui n'a pas fini (DNF, DSQ, abandon, disqualification) reçoit comme score le nombre de bateaux classés plus 1 point.

Des points peuvent être ajoutés (pénalités) ou retranchés (bonifications) au bateau par l'arbitre de l'étape en fonction des circonstances portées à sa connaissance dans un délai maximum de 4 heures après la fermeture de la ligne. Sa décision est sans appel.

Pour les résultats, les abréviations suivantes sont utilisées:

DNC	N'a pas pris le départ, n'est pas venu sur la zone de départ.
DNS	N'a pas pris le départ.
OCS	N'a pas passé la ligne de départ ou n'a pas activé sa balise au passage de la ligne de départ. Se trouvait du mauvais côté de la ligne au moment du départ et/ou n'est pas revenu par l'extrémité de la ligne du bon côté.
SCP	A reçu une pénalité en point.
DNF	N'a pas fini ou n'a pas activé sa balise au passage de la ligne d'arrivée.
DSQ	Disqualification
RDG	Réparation accordée.